

## **EXTRAIT**

### **DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE SERVION**

présidé par Mme Christine Mueller

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION**

- vu le préavis municipal n° 08-2024 du 30 août 2024,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 7 octobre 2024, décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre l'étude de réfection du chemin du Clos-Joli et de la route du Vieux-Collège,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 138'000.00,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées

Au vote, cette décision a été acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2024.

La présidente :



**Christine Mueller**



La secrétaire :



**Svetlana Antenen**

Conformément aux dispositions des articles 107 et suivants de la LEDP du 16 mai 1989, la présente décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 109.